PLANÈTE CRA

Rédigé par l'équipe de la Cimade au Centre de rétention de Cornebarrieu

N°10

Septembre 2010

CRATOSPHèRE

Septembre 2010	**Hommes**	**Femmes**	**Enfants**
***Nombre de personnes placées au CRA* : 144**	**119**	**25**	**7**

Destins des personnes placées en Août 2010

Destin précis	Nombre
EMBARQUE	42
LIBERE TGI	12
LIBERE FIN RETENTION	24
LIBERE TA	7
LIBERE PREF	7
READMIS SIMPLE	5
DEFERE	8
ASSIGNE TGI et CA	7
READMIS DUBLIN	2
LIBERE CA	6

@RADiNGUE :

Une fois de plus la rentrée des classes aura eu pour certaines familles un goût amer.

Certains enfants dont les parents sont en situation irrégulière ont découvert en rentrant de l'école que leur papa n'était plus là. Désormais la pratique consistant à placer le père en rétention afin de mettre le reste de la famille sous pression est souvent employée.

En septembre plusieurs pères de famille ont ainsi été arrêtés et retenus au CRA. Cela donne lieu à des situations d'immense détresse et d'angoisse. Il arrive également que ce soit un fils de la famille qui soit arrêté alors que tout le reste de la famille est régulière voir même française et qu'il soit reconduit vers un pays où il n'a plus aucune attache.

Mélange de cruauté, d'inhumanité et de stupidité, qui préfigure bien ce que sera la peine de bannissement prévue dans le projet de loi Besson lorsqu'elle entrera en application.

@RACHOiR

Abdelatif a 62 ans et la France il l'a connaît bien. Il connaît même son sous-sol mosellan d'où durant 15 ans il a extrait le charbon pour le compte des charbonnages de France. Après avoir beaucoup travaillé en France il était retourné en Algérie pour retrouver les siens. Lorsqu'il a eu 56 ans bien sonnés il a commencé à s'inquiéter de ne pas percevoir sa retraite dont le versement est pourtant prévu à 55 ans pour les mineurs de fond.

Abdelatif obtient donc un visa pour venir en France où il commence à faire les démarches pour toucher son dû.

Comme il ne se sent pas très en forme depuis quelques temps il en profite pour faire quelques examens de santé et découvre que son métier de mineur lui a laissé des traces sur chacun de ses poumons.

C'est sans doute pour ça qu'il avait parfois des douleurs au thorax !

Les rendez vous pour les examens médicaux s'enchaînent et Abdelatif, initialement hébergé par son frère à Nîmes, doit se débrouiller désormais seul. Il trouve donc une place dans un foyer d'hébergement d'urgence toulousain. Malheureusement Abdelatif lorsqu'il était en France n'a pas appris à correctement traverser la chaussé dans les passages prévus à cet effet et cela lui a été fatal. On ne viole pas impunément les lois de la République quand bien même on a un passé fait de sueur et de silicose.

Sainte Barbe n'a rien pu faire et Abdelatif a été placé au CRA de Cornebarrieu et embarqué rapidement vers l'Algérie, malade et très amer.

Leo

De plus en plus souvent les préfectures décident lorsque les étrangers sont libérés du centre de rétention de conserver les passeports. Cette pratique est d'autant plus insupportable et stupide qu'elle handicape les personnes dans leur liberté d'aller et venir et leur rend impossible la sortie du territoire par leurs propres moyens. A l'évidence les préfecture préfèrent mettre à exécution elles mêmes les reconduites à la frontière car cela permet de remplir les quotas qui leurs sont fixés. L'histoire de Paulo ci-dessous racontée par Marie illustre parfaitement cette dérive.

Brazil, d'à peu près Terry Gilliam

Paulo est arrivé en France il y a quelques mois. De nationalité brésilienne, il n'avait pas besoin de visa pour un séjour de moins de trois mois. Mais finalement, il s'est dit qu'il pouvait tenter sa chance en France. Un patron voulait l'engager. Des personnes lui ont proposé des faux papiers pour qu'il soit déclaré. Alors pourquoi ne pas voir si la vie est plus douce de ce côté de l'Atlantique ?

Paulo rencontre une jeune femme française. C'est peut-être cela qui remet en question sa situation en France. L'irrégularité de sa situation doit lui peser. Il décide alors de repartir au Brésil. Il reviendra en France plus tard ou sa compagne le rejoindra au Brésil.

Paulo achète un billet d'avion pour Belo Horizonte :

- Toulouse-Lisbonne
- Lisbonne-Belo Horizonte
-

5 jours avant son départ, il est contrôlé au volant de sa voiture. La machine se met en branle : interpellation, garde à vue, et pour finir le centre de rétention.

Lorsque nous le recevons, il nous explique : « j'ai dit aux policiers que je devais prendre l'avion pour le Brésil dans 5 jours ». Nous imprimons les billets électroniques et tentons un recours devant le tribunal administratif pour obtenir a minima l'annulation de l'arrêté de placement en rétention afin que Paulo puisse profiter des quelques jours qui lui restent en France avec sa compagne, libre. Le tribunal administratif refuse d'annuler les décisions préfectorales. Le juge des libertés et de la détention décide de libérer Paulo : monsieur a clairement la volonté de quitter le territoire français, il n'y a donc aucune nécessité à le maintenir au centre de rétention. Mais le parquet ne l'entend pas ainsi et fait appel de la décision de remise en liberté. (Lorsque le parquet fait appel, il peut demander à la Cour d'appel de donner un effet suspensif à cet appel. Si la Cour d'appel accepte l'effet suspensif, la personne reste en rétention jusqu'au jugement de la Cour d'appel).

Le lendemain matin, la Cour d'appel décide de ne pas donner d'effet suspensif à l'appel du parquet et Paulo est libéré. Il pourra prendre son avion comme prévu.

Mais la préfecture a décidé de ne pas « lâcher » Paulo. Elle demande au greffe du CRA de garder son passeport ! Comment Paulo pourra prendre son avion, avec le billet qu'il a lui-même payé, sans son passeport ? On nous répond qu'il n'aura qu'à se présenter à la préfecture dans l'après-midi et que le passeport lui sera rendu. La préfecture anticiperait-elle une possible infirmation par la Cour d'appel chargée de statuer sur le fond ? Dans ce cas, elle pourrait replacer Paulo au centre de rétention. Mais il ne s'agit ici que d'extrapolations paranoïaques… Quel serait l'intérêt pour la préfecture de priver de sa liberté quelqu'un qui dispose d'un billet d'avion et qui est résolu à quitter le territoire ? Un chiffre de plus dans les statistiques

de reconduites à la frontière ?

La Cour d'appel confirme la remise en liberté de Paulo. Ce coup-ci, on se dit qu'il va pouvoir récupérer son passeport. Le lendemain, il se présente avec sa compagne au guichet de la préfecture pour que son passeport lui soit remis. Nouveau refus : Paulo s'entend dire qu'il pourra récupérer son passeport au bureau de la police aux frontières, à l'aéroport, avant de prendre son avion. La préfecture se fonde sur un article du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile : **l'article L 611-2 qui dispose que *« les services de police et les unités de gendarmerie sont habilités à retenir le passeport ou le document de voyage des personnes de nationalité étrangère en situation irrégulière (…) ».***

L'avion de Paulo est à 7h le lendemain. Avec sa compagne, il se présente au bureau de la police aux frontières à 4h du matin. Un agent accompagne Paulo jusqu'à l'enregistrement et même jusqu'à l'embarquement. A Lisbonne, Paulo doit se présenter aux autorités portugaises afin que celles-ci préviennent les françaises de l'embarquement effectif de Paulo pour Belo Horizonte.

Paulo était libre suite à une décision de justice. Mais sa liberté ne sera effective qu'à son arrivée au Brésil. Quel est l'intérêt de l'administration dans tout ça ? S'assurer du départ effectif d'une personne qui depuis le début a un billet d'avion pour rentrer dans son pays ? Quelle ineptie ! On nage dans le ridicule, l'ubuesque. S'il s'agissait d'un film, cela pourrait être comique, mais Paulo n'est pas un personnage de fiction.

Marie

Où quand la Préfecture tire plus vite que son ombre…

Vous êtes au volant d'une voiture, que vous a prêtée l'ami chez lequel vous dormez depuis une semaine.

En effet, cela fait une semaine que vous êtes revenu en France dans la région toulousaine, pour y passer quelques jours de vacances et retrouver certains amis que vous aviez perdus de vue depuis votre départ pour l'Italie.

Il faut dire qu'après 5 années à vivre sans papiers dans la ville rose, avec toutes les difficultés que cela comporte, vous aviez tout de suite accepté la proposition d'embauche de ce patron milanais. Et peu de temps après votre arrivée en Italie vous avez été régularisé.

La voiture est flambant neuve, vous n'en n'aviez jamais conduit une pareille avant. Vous avez bien fait les choses : vous avez sur vous votre permis de conduire tunisien, et votre permis international, ainsi que tous les documents de la voiture (assurance, carte grise…).

Vous arrivez au péage de l'autoroute entre Albi et Toulouse. Vous saluez la personne, au guichet, payez le passage, et alors que vous vous apprêtez à démarrer des policiers s'avancent vers vous et vous demandent de garer votre véhicule sur le parking attenant.

- « contrôle des papiers du véhicule monsieur
- voilà
- hum cette voiture n'est pas à vous…
- Non non mais j'ai tous les papiers en règle, c'est mon ami qui me l'a prêtée pour la journée ; on peut
- l'appeler si vous voulez

- Je pourrai voir vos papiers ?
- Bien sûr. J'ai un titre de séjour en Italie, et aussi mon passeport, alors on m'a dit que je pouvais venir en France pendant 3 mois, c'est la loi. Mais ca ne fait que 5 jours que je suis là, c'est parce que j'ai des vacances vous pouvez vérifier, vous pouvez appeler mon employeur en Italie, il vous le dira… »

Les vieux réflexes reviennent. Se justifier, essayer d'expliquer, de prouver. Pendant que vous vous débattez avec vos propres peurs, le second policier se penchant par la portière, aperçoit du matériel de placo sur la banquette arrière.

- « mais vous travaillez ici en France, je vois, vous avez une autorisation de travail ?….
- non non c'est à mon ami ça, moi je suis carreleur, et je vous dit que je suis en vacances ici…
- d'accord alors descendez et vous nous expliquerez tout ça au poste. »

Vous avez été placé 24 heures en garde à vue, puis vous avez été conduit au centre de rétention de Cornebarrieu, avec en main un Arrêté de remise aux autorités italiennes ainsi libellé *: Attendu que Monsieur travaille de manière irrégulière en France…*

Vous avez expliqué tout ca à la Cimade, ils ont fait un recours, vous avez été convoqué par la juge à laquelle vous avez tout expliqué à nouveau. Elle a dit qu'elle rendrait sa réponse le lendemain, vers 17 heures.

Quand sa décision de remise en liberté est arrivée, le lendemain, à 17 heures, vous n'étiez plus là : la préfecture de Toulouse vous avait déjà renvoyé en Italie.

Amélie

QUIZZ ?

Combien l'Etat français gagne-t-il d'argent sur le dos des sans papier sans n'avoir jamais rien à leur reverser ? 100 millions d'euros, 500 millions d'euros, 2 milliards d'euros ?

Réponse :

L'état français encaisse environ 2 milliards d'euros par an sans jamais rien décaisser.

La grande majorité des 400 000 sans-papiers de France sont des travailleurs déclarés en CDI, CDD ou intérim renouvelé avec des papiers incomplets ou de faux papiers, sur lesquels les patrons ferment les yeux. Dans cette situation, **ils paient impôts, taxes et cotisations sociales sans pouvoir bénéficier des droits et des prestations qui y sont attachées** (retraite, allocation chômage, logement social, services publics et citoyenneté…). Et ces travailleurs, même régularisés, ne bénéficient pas des droits attachés aux cotisations versées antérieurement. (Source *survie.org*)

@Ui A DiT ?

Retrouvez l'auteur de cet extrait :

« Je me suis pâmé, il y a huit jours, devant un campement de Bohémiens qui s'étaient établis à Rouen. Voilà la troisième fois que j'en vois et toujours avec un nouveau plaisir. L'admirable, c'est qu'ils excitaient la haine *des bourgeois, bien qu'inoffensifs comme des moutons.*

Je me suis fait très mal voir de la foule en leur donnant quelques sols, et j'ai entendu de jolis mots à la Prud'homme. Cette haine-là tient à quelque chose de très profond et de complexe. On la retrouve chez tous les gens d'ordre.

C'est la haine que l'on porte au bédouin, à l'hérétique, au philosophe, au solitaire, au poète. Et il y a de la peur dans cette haine. Moi qui suis toujours pour les minorités, elle m'exaspère. Il est vrai que beaucoup de choses m'exaspèrent.

Du jour où je ne serai plus indigné, je tomberai à plat, comme une poupée à qui on retire son bâton. »

A) Gustave Flaubert dans une lettre à Georges Sand.

B) Bernard Henry Lévy dans « J-Baptiste Botul mon Ami »(PUF)

c) Matéo Maximoff dans « Le prix de la liberté »

Réponse :

A) Gustave Flaubert dans une lettre à Georges Sand.